



Contrat, convention individuelle de forfait et heures sup

Par **Mares**, le **19/02/2012** à **23:03**

Bonjour,

Je suis cadre et je n'ai ni signé mon contrat de travail ni même une convention individuelle de forfait!!

De plus, j'ai demandé à mon employeur ma régularisation administrative par la signature de mon contrat et le paiement de toutes mes heures supplémentaires effectuées.

Je précise que j'ai quand même pu prendre des RTT (1 tous les mois) mais ceux-ci ne couvrent pas la totalité de toutes les heures supplémentaires.

Aussi, quels sont les principaux éléments que je dois apporter afin de pouvoir prouver ces heures supplémentaires?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,

Mares

Par **P.M.**, le **19/02/2012** à **23:28**

Bonjour,

Il faudrait que vous en ayez un relevé relativement précis jour par jour...

Par **Mares**, le **19/02/2012** à **23:36**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Concernant le relevé, mon travail m'oblige à me déplacer énormément en province donc j'ai gardé tous les justificatifs de train par contre pour le temps de travail sur place, j'ai fait un relevé d'heures manuel. Es-ce suffisant?

Par **P.M.**, le **19/02/2012** à **23:50**

Normalement, cela devrait suffir surtout si l'employeur ne peut opposer aucun autre élément autre plus probant...